

RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 03.01.1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29.11.1952

Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)

Siège social: 32, rue de Suède - 37100 TOURS - Services administratifs: BP 7429 - F 37074 TOURS CEDEX - Tél: (33) 02 47 41 88 73

COMMISSION THF

<http://thf.ref-union.org>

F6ETI, Philippe MARTIN
10, impasse Marie-Rose Guillot
F 19240 VARETZ
f6eti@wanadoo.fr

Varetz, le 30 novembre 2007

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION THF À TOURS LE SAMEDI 24 NOVEMBRE 2007

PRÉSENTS : F5AGO (Consultant TVA), F5DFN (relais), F5GZJ (Président), F6ETI (responsable, et VHF manager), F6DZR (AMSAT-F), F6IOG (Administrateur de liaison, et représentant F6HYE).

EXCUSÉS : F1AAM (réglementation), F1NCP (FNRASEC), F1UNA (communications numériques), F2MM (CEM), F6BRV (ANTA), F6HTJ (balises), F6HYE (microwave manager), F8OP (50 MHz).

La réunion s'est tenue en présence et avec la participation de F5GZJ, président, et de F6IOG, nouvelle administratrice de liaison de la commission THF dont les membres sont convaincus qu'elle assurera efficacement son rôle.

1. Point depuis la dernière réunion.

La commission n'a pas eu d'informations concrètes sur l'avancement des dossiers en cours. Elle a établi début juin un nouvel argumentaire pour la demande d'accès à la bande 3,4 GHz.

2. Plan de la bande 144-146 MHz

Il a été porté récemment à la connaissance de la commission THF qu'un plan de la bande 144-146 MHz circulait, dans lequel la définition de RASEC (Radioamateurs au service de la Sécurité Civile) avait été dénaturée, portant préjudice aux structures en place.

Ce plan, diffusé sous forme d'un document « pdf » réalisé à partir de celui qui est en ligne sur le site du REF-Union (pages de la commission THF) est un faux.

Une recherche grâce aux propriétés PDF de ce document a rapidement établi qu'il provenait du même auteur qu'un document signé par l'un des membres de la CNRB et déposé sur les pages Internet de la CNRB.

Aussi, le responsable de la commission THF demande au président du REF-Union de démettre de toutes ses fonctions au sein du REF-Union l'auteur de ce faux plan de la bande 144-146 MHz.

Par ailleurs, le terme « RASEC » sera remplacé dans les plans des bandes par « Communications d'urgence », conformément aux actions et définitions de l'IARU dans ce domaine.

3. Point sur les dossiers en cours 50 MHz

F5MAA, qui avait construit ce remarquable dossier de défense de l'accès à la bande 50 MHz, a fini par se décourager et semble avoir abandonné la partie.

Le président indique qu'il attend toujours du CSA une réponse concernant la bande 50 MHz.

3,4 GHz

Le président a reçu une motion provenant de près d'une centaine de radioamateurs français intéressés par une ouverture de la bande 3,4 GHz et lui demandant l'ouverture de vraies négociations avec l'administration, et avec la participation d'OM qualifiés. Le président informe la commission THF qu'une réunion est prévue à l'ARCEP courant décembre, à laquelle participeront F5GZJ, F1DUE et F6IOC, administratrice de liaison de la commission THF.

3. Point sur les balises, par F6HTJ

Balises 28 MHz

F5ZUU/26 est apparue sans aucune concertation, indicatif obtenu directement auprès de l'ARCEP. Les balises des départements 31 et 59 ont maintenant des indicatifs ARCEP. La création de nouvelles balises 28 MHz n'est pas utile en métropole.

Balises 50 MHz

Nouvelle balise F8BHU sur 50,320 MHz en service au domicile de l'OM.

Compte tenu de notre portion réduite de bande autorisée (50,200 à 51,200), les balises F sont au dessus de 50,300 MHz en attendant une autorisation dans la sous bande IARU entre 50,000 et 50,080 MHz.

La balise FR5SIX devrait redémarrer prochainement depuis un nouveau site.

Balises 144 MHz

Remise en état de la balise historique F5XSF (FX3THF) de Lannion; le remplacement de l'ancienne yagi 9 éléments par une antenne à lobe de rayonnement plus ouvert permettrait une meilleure couverture du territoire.

La réalisation de balises mixtes CW/JT65 (voir GB3VHF:

http://www.g0afh.com/gb3vhf/gb3vhf_press_release.html) est à encourager en remplacement des balises CW actuelles.

Balises 432 MHz

- Changement de site de la balise F5XAZ/86.

- F5XBA/77 devrait redémarrer sur 432,447MHz

- Une balise 432 MHz à l'ouest des Pyrénées serait utile pour les propagations tropo vers G/EI.

Balises 1296 MHz

- F5ZRS/38 est en panne (orage)

- la balise du département 29 est toujours avec son ancien indicatif FX3UHX.

Le nombre de balises 1296 MHz est suffisant, avec une assez bonne répartition sur le territoire.

Balises 2320 MHz

- passage de F1ZQU/16 à 18W P.A.R.

- le projet du département 87 est au point mort (site OK)

Il y a un déficit de balises 2320 MHz dans l'est.

Balises 5,7 GHz

Il y a un manque de balises 5,7 GHz dans le sud-est et l'est.

Balises 10 GHz

Il existe un nombre conséquent de balises, assez bien réparties, sauf dans l'est.

Il reste le problème particulier de la balise F5XAY/43 du Mont Alembre qui est arrêtée et difficile à récupérer pour pouvoir l'implanter ailleurs. F5DFN est en train de résoudre ce problème.

Balises 24 GHz

Seulement 3 balises sont actives, situées dans le nord.

Projets de balises

Département 33 : 2320,933 MHz et 24048,333 MHz

Département 38 : 5760,830 MHz

Département 40 : 2320,840 MHz

Département 45 : 2320,855 MHz

Département 64 : 144,464 MHz et 2320,864 MHz

Département 71 : 2320,971 MHz

Département 83 : 5760,883 MHz et 10368,983 MHz

Département 84 : 432,404 MHz, 10368,884 MHz et 24048,86 MHz (les 3 en attente d'autorisation de l'armée).

4. Bande 70 MHz

Bien que des radioamateurs français soient intéressés par un accès à cette bande, aucun d'entre eux n'a élaboré un projet de demande structuré et argumenté qui puisse être soutenu par la commission THF et faire l'objet d'une demande à l'administration.

5. Projet de F1JRD

F1JRD souhaiterait développer un système de tests de propagations grâce au system APRS et UI-path32, sur une fréquence différente que 144,800 MHz qu'il estime trop chargé.

Ce projet retient l'intérêt de la commission THF. Afin de faciliter le démarrage de cette expérimentation, elle souhaiterait que la fréquence APRS 144,800 MHz soit utilisée malgré tout, évitant aux intéressés qui sont déjà équipés de mettre en place un nouvel équipement.

6. Relais « D-STAR »

Des demandes de fréquences pour la mise en place de relais numériques voix et données « D-STAR » ont été soumises à la CNRB et à la commission THF. Ces demandes sont individuelles et ne sont pas associatives.

La commission THF s'interroge sur les motivations de ces demandes pour la mise en place de systèmes à vocation plutôt commerciale.

Le système « D-STAR » a été présenté dans QST (septembre 2007) par son constructeur dans le cadre de communications tactiques et stratégiques d'urgence.

Il n'est pas certain que les protocoles de communication utilisés par ces systèmes soient autorisés au service amateur par notre réglementation.

Des segments de bande pour les communications numériques sont prévus dans les bandes 430-440 MHz et 1240-1300 MHz, les attributions de fréquences sont gérées par la CNRB.

La bande 144-146 MHz ne permet pas l'implantation de nouveaux couples relais numériques. La CNRB prépare la publication d'un document qui analyse les possibilités de développement des communications numériques.

7. Relations avec l'ANTA

La commission THF n'a pas eu communication des dossiers que l'ANTA a négocié avec l'administration comme elle s'y était engagée lors de la réunion de février.

AMSAT-F constate à la lecture des documents de l'ANTA, que les fréquences TVA annoncées sur 2415 MHz et 2435 MHz sont dans la bande allouée au service d'amateur par satellite. Ce n'est pas conforme au plan de bandes IARU qui doit être respecté.

8. Contributions de la CNRB, par F5DFN

"Officiellement", l'IARU ne connaît que les couples FRU1 à FRU15. Nous utilisons d'autres couples pour résoudre en particulier le problème de la cohabitation avec l'utilisateur primaire. D'autre part, dans le contexte actuel du démarrage d'une nouvelle activité (communications numériques) la ressource doit être maintenue.

Nous avons un petit problème de coordination avec les Belges qui semblent glisser du plan FRU à l'ancien plan IARU, à shift 7,6 MHz. Dans cette coordination frontalière, qui peut être délicate (nous avons déjà eu une paire de relais ces derniers mois, pour lesquels le choix de la fréquence a posé problème), nous ne souhaitons pas nous faire "rentrer dedans" par notre interlocuteur belge qui va nous signaler (comme il l'a déjà fait une fois) que nous utilisons des couples "inconnus" de l'IARU.

F6ETI précise que nos plans des bandes sont publics, qu'ils sont sur le site du REF-Union (pages de la commission THF) et qu'il suffit de les consulter. Il en est de même sur les pages de la CNRB.

Une petite mise au point est nécessaire dans le plan UHF 430-440 MHz, pour la migration des fréquences utilisables par les relais transparents, qui doivent maintenant se situer entre 431,000 MHz et 431,150 MHz et l'abandon de la partie 431,2125 MHz à 431,375 MHz par ces systèmes, cette dernière sous bande ne devant désormais être utilisée que comme entrées relais.

F6ETI fera la mise à jour du plan de la bande selon les instructions de F5DFN.

10. Préparation de la prochaine conférence IARU (CAVTAT, 16-21 novembre 2008).

Les sujets à mettre à l'ordre du jour devront être envoyés au plus tard fin mars 2008. Comme à l'habitude, les appels à contributions seront diffusés dans Radio-REF, aux administrateurs, ED, membres associés.

11. Budget de la commission

Le budget de la commission doit permettre à ses membres de se réunir une fois dans l'année.

12 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu après la réunion IARU R1 de CAVTAT qui se déroulera en novembre 2008.

F6ETI, Philippe MARTIN
Responsable de la commission THF.